Une idée toujours actuelle : le "Journal civique" de M. Porchet

Autor(en): **Dardel, Lucien de**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **43 (1951)**

Heft 3

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-384699

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

liste de publications jointe à ses mémoires. Quand Sonderegger dit, à propos de Schuler, qu'il a possédé la grande vertu d'être à la fois enthousiaste et très intelligent et qu'il a dû ses grands succès à sa prudence et à la douceur de son caractère, on est en droit de penser que cette appréciation, dictée par l'amitié, est parfaitement juste. Et pourtant, les publications que Schuler nous a données à la fin de sa vie ne dénotent pas précisément un caractère doux. On peut en tout cas affirmer que cet homme a épuisé ses forces au service de la population travailleuse. Pour terminer, nous ne saurions mieux faire que de reproduire la fin de l'hommage qui lui a été rendu, le 11 mai 1903, par un grand quotidien zurichois:

« Une énorme capacité de travail, une ferme volonté, une honnêteté foncière et de grandes qualités morales sont les principales caractéristiques du défunt. Son œuvre au service de la communauté et de la patrie est un exemple pour les générations futures. »

Une idée toujours actuelle: le «*Journal civique*» de M. Porchet

Par *Lucien de Dardel*

Au moment de la mort de M. Ferdinand Porchet [1], ancien conseiller d'Etat vaudois, quelques journaux, rappelant l'œuvre de ce magistrat, ont fait de discrètes allusions à l'idée du *Journal civique* qu'il avait lancée et développée pour la première fois devant l'Association de la presse vaudoise, lors de sa 25e assemblée annuelle, à Marcelin-sur-Morges, le 31 mai 1925. M. Porchet, estimant insuffisantes et même dangereuses, du point de vue démocratique, les méthodes actuelles de l'information du public, en période de votation populaire notamment, pensait qu'un *Journal civique* édité et distribué par l'Etat cantonal, mais rédigé par les partis, ferait œuvre utile pour l'éducation des citoyens suisses. J'examinerai et discuterai plus loin son projet. A l'époque, celui-ci avait soulevé un véritable tollé dans les milieux de la presse vaudoise et romande. Puis le silence s'est fait sur l'idée de M. Porchet dont, pour ma part, je n'ai jamais entendu parler qu'incidemment. C'était en général un aîné dans la profession de journaliste qui citait le cas de M. Porchet et du *Journal civique* comme l'exemple type des aberrations profondes où les pouvoirs publics tombaient à l'occasion en s'attaquant aux problèmes de la presse et de la formation de l'opinion publique dans une démocratie.

[1] Décédé à Lausanne le 27 janvier 1951.

J'ai eu récemment la curiosité d'aller voir la chose de plus près et j'ai trouvé dans une bibliothèque la brochure de M. Porchet sur son projet de *Journal civique* [2]. Elle porte pour sous-titre: « Une suggestion pour le moins prématurée à propos de quelques influences fâcheuses réciproques de la presse et de la démocratie. » Titre précautionneux, s'il en fut, qui a été sans doute dicté au magistrat vaudois après coup du fait de l'opposition qu'il a rencontrée.

Dans son exposé même — car la brochure dont je parle est l'exposé que M. Porchet a fait à la presse vaudoise — le conseiller d'Etat se montre, il est vrai, déjà d'une prudence toute vaudoise. Il est visiblement décidé à dire aux journalistes ce qu'il a sur le cœur, mais en même temps il ne veut pas critiquer et détruire sans essayer de reconstruire ce qu'il a jeté bas. Surtout, il entend ne se départir en aucun moment du ton de courtoisie et de bienséance qu'il doit à son auditoire difficile, facilement critique et très susceptible. Je ne suis pas sûr qu'il y parvienne d'un bout à l'autre de ce périlleux exercice et je dirais même qu'en deux ou trois passages il met les pieds dans le plat sans précautions oratoires. Quoi qu'il en soit, une des précautions qu'il prend est de dire que son projet de *Journal civique* n'est pas pour demain, ni même pour après-demain — que personne donc n'a rien à craindre pour l'instant. Mieux, c'est sous la forme d'une anticipation qu'il présente le *Journal civique* des temps futurs. Il se met ainsi dans la peau d'un Jules Verne ou d'un H.-G. Wells pour se donner l'air de n'y pas toucher.

Une question, dès lors, peut fort bien se poser. Etant donné le caractère pamphlétaire de son discours et de sa brochure, M. Porchet avait-il vraiment en vue d'exposer une formule de journalisme nouvelle, ou ne recourait-il pas plutôt à cette manière d'anticipation pour dire poliment leurs quatre vérités aux journalistes qu'il avait devant lui? Croyait-il réellement lui-même qu'en un temps lointain son idée de *Journal civique* se réaliserait? J'en ai parlé à un de mes confrères vaudois qui a bien connu M. Porchet dans les dernières années de sa vie. Il m'a répondu que l'ancien conseiller d'Etat était resté fidèle à son idée jusqu'au bout et qu'il n'en avait jamais voulu démordre, en dépit des oppositions qu'elle avait suscitées. En somme, peut-être bien que ces oppositions mêmes n'avaient fait que renforcer le magistrat dans ses convictions et il est clair qu'un quart de siècle d'expériences nouvelles d'un régime de presse dont il avait décelé les vices et les failles ne pouvait guère lui avoir fait changer d'opinion. Mais, d'autre part, il me semble indéniable que la joie et l'audace du pamphlétaire n'ont pas été totalement absentes du discours de M. Porchet. La solution du *Journal civique* est utopique. De la part d'un magistrat aussi réaliste que M. Porchet, je dirais

[2] Imprimerie Borloz, à Aigle, 1926.

presque qu'elle manque de sérieux si lui-même ne l'avait donnée comme une « suggestion pour le moins prématurée », comme une utopie, comme une anticipation un peu folle. Et pourtant cette solution n'est pas à négliger et les temps de sa réalisation sont peut-être aujourd'hui plus proches qu'ils ne l'étaient en 1925. Assurément, tel qu'il est conçu, le projet de M. Porchet me semble encore se heurter à des obstacles techniques autant qu'à des préjugés politiques et professionnels. Mais il pourrait être repris sous une autre forme et je me propose d'indiquer ici la voie d'une autre solution. Mais surtout l'utopie du projet de M. Porchet n'enlève rien à la rigueur de l'analyse d'où est né ce projet, de l'analyse des « influences fâcheuses réciproques de la presse et de la démocratie ». A cet égard, la brochure du conseiller d'Etat n'a rien perdu de son actualité. L'état de choses qu'il jugeait sévèrement en 1925, ne s'est pas modifié. J'essayerai de montrer dans cet article qu'il pourrait être notablement amélioré sans *Journal civique* par des mesures qui ne suffiront sans doute pas à créer une situation idéale entre la presse, l'opinion et les pouvoirs publics, mais qui néanmoins seraient utiles et contribueraient à rendre plus vivante notre démocratie directe.

Mais reprenons la brochure de M. Ferdinand Porchet et essayons tout d'abord d'en dégager l'essentiel.

Du fait des partis indispensables au fonctionnement de la démocratie, celle-ci est responsable du fractionnement de la masse des citoyens. Il en résulte qu'une partie de la presse travaille au « cloisonnement de la pensée civique », chose en elle-même regrettable et fâcheuse. Pour conserver son propre secteur ou pour l'étendre au détriment des secteurs voisins, chaque journal mène un dur combat. Le succès dépend de la rigidité de sa doctrine, de la discipline, de l'obéissance de tous — régime que M. Porchet compare aux méthodes militaires d'une armée au combat. A ce régime, la presse est dans une certaine mesure prisonnière elle-même de ses lecteurs. Lorsque l'article n'est pas « dans la ligne », le rédacteur se fait remettre à l'ordre par le lecteur, par le comité ou le conseil d'administration du journal. Le lecteur est ainsi isolé du point de vue du développement de la pensée civique. « Il est maintenu presque de force dans l'ambiance d'opinion que crée pour lui la lecture régulière de l'organe de sa corporation. »

> Actuellement, il faut l'avouer, écrivait M. Porchet, le seul moyen dont dispose celui qui veut se faire une opinion personnelle et motivée sur les grands problèmes posés si souvent à la démocratie, c'est de parcourir les principaux organes de la presse, soit, au point de vue vaudois et suisse, une dizaine de journaux quotidiens, auxquels il faudrait ajouter les innombrables journaux d'ordre économique, professionnel, religieux, littéraire, etc. Même en limitant sa culture de citoyen au strict domaine de

la politique générale, qui peut prétendre disposer du temps nécessaire pour faire pour son compte, chaque jour, cette impartiale revue de la presse? A peine quelques professionnels du journalisme.

Retenons de ce qui précède que le cloisonnement de la pensée civique = terribles, dangereuses simplifications. Mais ce n'est pas tout. Les journalistes manquent quelquefois d'autorité. Pour se distinguer parmi leurs confrères, pour briller devant le public, ils sont naturellement poussés à rechercher l'originalité, à trouver « leur genre personnel » dans la déformation des faits, des idées, des projets de lois, des débats parlementaires, des décisions de l'exécutif qu'ils sont chargés de rapporter au public. M. Porchet n'accuse personne, mais il indique là un travers du métier de journaliste et il conclut cette analyse en disant: « Nous constatons que parfois s'ajoute à la limitation du champ visuel la déformation de celui-ci. Le citoyen devant choisir le chemin le conduisant aux urnes a trop souvent devant les yeux des verres déformants ou coloriés. »

Et il y a encore autre chose, et là M. Porchet dit que c'est plus dangereux que tout le reste et que ça ne fait que débuter: le rôle croissant joué par l'argent dans la formation de l'opinion publique et l'élaboration des décisions populaires. M. Porchet s'empresse d'ajouter qu'il met hors de cause la probité de la presse suisse qui sait d'ailleurs défendre elle-même « sa brillante réputation d'honnêteté». M. Porchet entend parler ici des gros appareils de propagande mis sur pied en vue des campagnes de votations populaires et avant chaque scrutin par des comités d'action rivaux. « Je pense, messieurs, disait-il, qu'on ne saurait se réjouir à la pensée que le résultat d'une votation populaire dépend d'une façon importante des moyens techniques et des ressources financières à disposition des comités d'action. Le libre jeu de la démocratie par le suffrage universel ne devrait pas conduire à une telle déformation. »

On voit que ce sont des critiques de fond que M. Porchet formule contre le jeu démocratique, plus exactement contre les méthodes qui font règle dans le domaine de l'information du grand public. Ces critiques sont bien motivées, mais M. Porchet, à mon sens, est loin d'avoir épuisé le sujet et ses analyses mériteraient encore d'amples développements. Ainsi, si la pente naturelle du journaliste est de rechercher l'originalité, elle est aussi fréquemment celle du moindre effort — c'est humain. Et le moindre effort fait ici que les sujets les plus épineux, ceux qui exigeraient une étude très approfondie avant d'être livrés au public, sont mal traités ou ne sont qu'effleurés. Non seulement le journaliste va au plus facile et au plus pressé, mais le public ainsi gâté par un journalisme tout superficiel s'y habitue peu à peu et ne veut pas en définitive d'une étude plus fouillée.

De même, à propos du rôle croissant joué par l'argent dans la formation de l'opinion publique, il importerait de souligner l'inégalité qui règne entre nos journaux quant à leurs moyens financiers et techniques. A cet égard, l'argent est le maître. On l'a constaté récemment dans quelques incidents de presse qui ont défrayé la chronique et ont provoqué l'intervention du comité de l'A. P. S.

Devant la situation qu'il vient de caractériser, M. Porchet pense que le problème n'est pas de restreindre les droits et les devoirs du citoyen ni de juguler la presse, mais de tendre à modifier les conditions dans lesquelles le citoyen est instruit par la presse.

> Le problème, dit-il, comporte peut-être plusieurs solutions. Je voudrais vous en présenter une... Elle consiste en ceci: Démolir les parois cloisonnant l'opinion civique, briser les verres déformants ou coloriés dont nous avons parlé et alors automatiquement les rapports entre la démocratie et la presse se dégagent librement des critiques que nous avons formulées.

C'est le *Journal civique du Canton de Vaud* qui doit, en quelque sorte, être la suite et le complément de l'instruction scolaire, former et informer le citoyen, créer entre lui et l'Etat un lien quotidien. Voici, aussi brièvement résumé que possible, le schéma de M. Porchet:

Le *Journal civique* est quotidien et paraît sur quatre pages. Il est distribué gratuitement par les soins de l'autorité cantonale à tous les citoyens qui ont atteint la majorité. Il est entièrement consacré à l'examen de tout ce qui intéresse la vie politique de la Confédération et du canton (dans les grandes villes, une annexe communale est encartée aux frais de la commune). Il n'a pas d'annonces. La publication et l'expédition sont entièrement à la charge de l'Etat (M. Porchet supputait à 100 000 fr. la dépense annuelle en 1925).

Le *Journal civique* contient: *a)* des articles de fond et d'information politique; *b)* les comptes rendus des Chambres fédérales et cantonales; *c)* une revue politique de la presse étrangère. La rédaction des comptes rendus est confiée à un sténographe-rédacteur. La rédaction des articles de fond et d'information et des revues de presse est faite par les partis politiques, chacun d'eux disposant dans chaque numéro d'une place proportionnée à l'importance du parti — ce qui donne une avance au parti de majorité. Les articles ne subissent aucune censure. En revanche, le droit de réponse est acquis à chacun dans les numéros suivants. Et il y a un tribunal arbitral pour juger en dernier recours les différends pouvant surgir entre les parties rédactrices.

Ainsi, il y a une saine émulation à l'intérieur même du journal entre les partis qui sont naturellement soucieux d'occuper au mieux leur place. Et le public, lui, se forme une opinion, non pas de commande, mais de raison. De cette manière, les partis politiques se

libèrent peu à peu de l'obligation de posséder le nombre des suffrages, leur tâche étant bien plutôt de disposer des meilleurs arguments. Mieux, les partis peuvent bientôt se dispenser de posséder leur propre journal...

Et M. Porchet se lance ici dans une anticipation qui n'a pas dû plaire beaucoup aux représentants des grands journaux vaudois qui ornaient son auditoire de 1925:

> Nous voici en plein roman politique à la manière de Wells, s'écriait le conseiller d'Etat... On pourrait entrevoir un acheminement par exemple vers une fusion de la presse vaudoise en deux quotidiens seulement, l'un du matin, l'autre du soir, l'un de caractère plutôt populaire, l'autre joignant à l'information la plus sobre, des articles documentaires, littéraires... Nous entrevoyons tous, messieurs, quels journaux remarquables, tant du point de vue de leur rédaction que de celui de leurs services d'information et de la présentation technique, on pourrait réaliser en unissant en faveur de deux journaux seulement la totalité du travail de toutes les rédactions actuelles et l'appoint financier de tous les abonnés et annonciers aujourd'hui dispersés sur un très grand nombre d'organes, quotidiens ou non!
>
> Quelle dispersion d'énergie intellectuelle aujourd'hui! Et, ne vous y trompez pas, c'est le public — ce grand naïf — qui fait les frais lui-même des annonces des journaux. Croyez-vous par hasard que la marchandise dans les magasins n'est pas majorée des frais de publicité occasionnés par la débauche d'annonces qui remplissent nos 195 journaux du seul canton de Vaud, dont 61 quotidiens politiques et d'information? Allons donc!

Tel est l'essentiel du discours de M. Porchet le 31 mai 1925 devant l'assemblée de la presse vaudoise. On comprendra sans doute que le conseiller d'Etat n'ait pas reçu après cela l'accueil le plus chaleureux de la part des journaux. Dans notre bonne démocratie, il est des sujets tabous dont il est prudent de se garder.

Je n'ai pas fait de grandes recherches sur les arguments de la contre-attaque. Ces arguments furent, à ma connaissance, de deux ordres: politique et technique. On prétendit que M. Porchet pensait à doubler son département de l'agriculture d'un « ministère de l'information » et l'on dénonça pareille tentative d'étatisme dans le domaine de la presse. Sur ce point, M. Porchet avait répondu à l'avance à ses détracteurs dans plusieurs passages de son exposé. L'Etat ne serait qu'un agent de distribution du journal. Les parties rédactrices seraient entièrement libres pour son contenu. La rivalité entre elles suffirait sans doute à donner une haute tenue à l'ensemble du *Journal civique.*

> Une chose est frappante, écrivait M. Porchet. La démocratie vaudoise veut que tous les enfants possèdent un minimum d'instruction générale. En regard de cette exigence, l'Etat, c'est-à-dire la collectivité, met à disposition de l'enfance l'enseignement primaire et les fournitures scolaires, les deux gratuits... Mais l'Etat ne prend aucun souci de donner au citoyen

d'acquérir la connaissance raisonnée des problèmes souvent très complexes au sujet desquels on lui impose l'obligation morale ou légale de se prononcer par *oui* ou par *non*. C'est aux groupements spontanés de citoyens, c'est-à-dire aux partis politiques, groupements économiques, syndicats professionnels, etc., que l'Etat a laissé le soin de former d'une façon continue ou intermittente l'opinion civique du peuple. Nous avons vu tout à l'heure ce qui résulte de ce système.

Ces arguments ont du poids. Ils me font penser à la vive discussion qu'a suscitée à la fin de l'année 1950 le Conseil fédéral à cause de l'«avant-propos » dont il avait fait précéder le texte du plan financier transitoire soumis à la votation populaire du 3 décembre. Plusieurs journaux ont contesté en cette occasion à l'autorité le droit de publier un exposé des motifs de ce genre. Ils me paraissent avoir eu d'autant plus tort que le texte du plan financier seul eût été totalement incompréhensible sans quelques pages d'explication liminaire et qu'en protestant comme ils l'ont fait ces journaux paraissaient ne désirer rien d'autre que de voir l'électeur voter la tête dans un sac. Pourtant, la question se pose sérieusement de savoir si c'est à l'Etat, même réduit au rôle d'éditeur et de distributeur, d'intervenir dans le domaine de l'information. Il me semble que pour son *Journal civique* M. Porchet aurait pu envisager une autre solution et, puisqu'il plaçait tout le poids rédactionnel de ce journal sur les partis, y compris les frais de rédaction, je ne vois pas pourquoi il n'a pas pensé à charger un consortium de ces mêmes partis de l'édition, de la distribution et de la diffusion du *Journal civique.*

Si l'idée d'un *Journal civique* devait être reprise un jour pour perfectionner notre démocratie directe, je verrais plutôt, pour ma part, ce journal être l'émanation de groupements divers, politiques, économiques, ouvriers et patronaux, qui constitueraient ensemble les organes indispensables au fonctionnement d'une entreprise de cette espèce. L'Etat pourrait y avoir des représentants, pourrait prendre l'initiative de réunir les intéressés. Quant à se faire lui-même éditeur, ce n'est pas souhaitable.

Du point de vue technique, il y a des objections graves à présenter au projet de M. Porchet. Dans l'idée même qu'il se fait d'un journal quotidien, le conseiller d'Etat démontrait, bien qu'il fût à l'époque président du conseil d'administration de la *Revue* de Lausanne, qu'il avait une notion très superficielle des problèmes techniques de la presse et, par là déjà, il faisait la preuve que l'Etat ne sera jamais un bon éditeur de journaux. Un journal est par définition une matière vivante, mouvante, quoique périssable. Rien ne tue un journal comme une formule stéréotypée. Evidemment, dans l'esprit du conseiller d'Etat, ce *Journal civique* ne doit pas être un journal comme les autres. Mais encore faut-il le faire lire, sinon il ne pro-

duit pas les sublimes résultats qu'en attend l'auteur de ses jours et la formule des quatres pages de M. Porchet est étriquée et d'ailleurs irréalisable, car il est impossible matériellement de faire droit à quatre ou cinq partis et en même temps à du journalisme consciencieux et bien présenté si l'espace est aussi restreint. L'idée d'attribuer la part du lion au parti de majorité dans les colonnes du *Journal civique* est simpliste. Enfin, s'il est judicieux de prévoir un tribunal arbitral pour juger après coup les différends qui pourraient surgir entre les partis, il est encore bien plus important de résoudre le problème de la direction, car il faut un commandement unique pour prendre les décisions sur le marbre.

Tout rédacteur ayant un tant soit peu de pratique sait combien il est difficile de réaliser dans les colonnes de son journal un débat contradictoire digne de ce nom. Mais un débat quotidien à quatre ou cinq voix, c'est encore différent et le public en serait rebuté au bout d'une semaine. Il faudrait commencer par faire ou refaire l'éducation des lecteurs!

Il n'est pas non plus indiqué, à mon sens, d'envisager la parution quotidienne du *Journal civique.* Il vaudrait beaucoup mieux un hebdomadaire et même, pour commencer, je le verrais paraître seulement avant les scrutins populaires. Il aurait ici vraiment sa raison d'être et serait un utile, un nécessaire contre-poids au danger que M. Porchet signalait en 1925 déjà du rôle croissant de l'argent dans les décisions populaires.

Ainsi donc, si le projet de M. Porchet me semble impraticable sous la forme qu'il lui a donnée, je suis persuadé qu'il mériterait d'être repris sous une autre forme. Sous la forme que j'ai esquissée plus haut, il n'aurait pas les brillants résultats qu'entrevoyait le magistrat vaudois, mais il ferait œuvre utile en propageant le respect des diverses opinions et en offrant une information plus complète et mieux motivée au citoyen qui se prépare à se rendre aux urnes.

Le problème de l'information des masses est trop vaste pour en parler scientifiquement dans le cadre d'un article comme celui-ci. Je voudrais seulement en aborder, pour finir, quelques aspects actuels, afin de montrer qu'il y aurait à prendre d'autres mesures pour corriger l'état de choses signalé par M. Porchet.

Il est bien vrai qu'il y a aujourd'hui chez nous une beaucoup trop grande déperdition de forces intellectuelles, non seulement en raison du nombre excessif de journaux, mais encore et surtout en raison du retard technique qu'ont beaucoup de nos journaux par rapport au public moderne, qui lit de moins en moins et qui est en tout cas très différent de ce qu'il était au siècle dernier. Les journaux populaires anglais, sous l'effet notamment du rationnement du papier, ont modifié notablement leur formule pour offrir aux masses une lecture et une information aussi rationnelles que

possible. Nous n'avons fait que peu de progrès à cet égard et je suis convaincu que si nos journaux quotidiens sont parcourus, ils sont de moins en moins lus — ce qui s'appelle lire. Quant au nombre des journaux, il tient à notre régime fédéraliste et n'est pas nécessairement un mal. Cependant, les moyens de beaucoup d'entre eux sont comptés au plus près et leurs services d'information en souffrent fatalement. Quand les moyens ne manquent pas, c'est alors que le journal accorde la première place aux annonces et ne fait pas tous les sacrifices qu'il faudrait pour l'information. Grosses entreprises financières, ces journaux dits d'« information » — en dépit de la remarque qui précède — ont aussi, en général, une politique d'intérêts particuliers à défendre et nous retombons ici dans les appréciations de M. Porchet, lesquelles ne se limitent évidemment pas aux seuls journaux dits politiques.

Ceci m'amène à constater que notre presse dans son ensemble est très uniforme, très unilatérale dans ses tendances et que les journaux des partis ouvriers n'y tiennent qu'une place minuscule. Ce serait un indispensable contrepoids, dans cet état de déséquilibre actuel, que de créer un grand quotidien populaire de tendance syndicale, mais en même temps très ouvert à toutes les autres opinions, qui donnerait en quelque sorte lui-même l'exemple du *Journal civique* et à la fois introduirait les méthodes techniques d'une information quotidienne plus rationnelle pour le lecteur ouvrier de notre temps.

Depuis dix ou douze ans, nous vivons dans un monde qui s'est profondément modifié et qui place nos journaux suisses dans une situation extrêmement délicate. Les grandes agences d'information mondiale dont nous sommes tributaires sont dans une mesure plus forte qu'autrefois des officines de propagande. L'information n'est heureusement pas partout dirigée par l'Etat, comme elle l'est dans les pays de l'Est, mais elle est orientée et n'offre plus nulle part les belles garanties d'objectivité qu'on reconnaissait à quelques grandes agences d'avant-guerre. Notre agence télégraphique suisse travaille par recoupements, ce qui lui permet plus d'objectivité, mais étant elle-même une émanation des grands quotidiens suisses, elle reflète fatalement leur tendance unilatérale. Soit qu'ils jugent ses services insuffisants, soit qu'ils tiennent à s'affirmer plus nettement pour tenir mieux en main leur secteur dans ce cloisonnement de la pensée civique dont parlait M. Porchet, le fait est que nos grands journaux ne se contentent pas de leur propre agence et recourent aux services de correspondants particuliers qu'ils ont envoyés dans les grandes capitales. Actuellement, ce sont ces correspondants qui font presque à eux seuls l'opinion suisse sur les événements extérieurs, de même que ce sont les correspondants particuliers que nos journaux entretiennent à Berne qui font l'opinion suisse sur les affaires fédérales. Or, l'histoire des verres déformants et des verres

de couleur de M. Porchet est ici tellement évidente que je me suis demandé, en lisant sa brochure, s'il ne s'attaquait pas dans ce passage à un maître du journalisme suisse qui s'est fait une réputation brillante, mais aussi un solide renom de manque d'objectivité, par vingt-cinq ans de chroniques fédérales et parlementaires. Ayant été moi-même à l'école de ce maître, j'en puis parler en toute connaissance de cause et je souhaite que mes anciens confrères de Berne ne prennent pas en mauvaise part ce que j'en dis.

La presse anglaise a un grand principe auquel elle est restée foncièrement attachée à travers toutes les vicissitudes de nos temps troublés et c'est de faire toujours une nette distinction entre l'information proprement dite et le commentaire. Ainsi, par exemple, le *Times* publie régulièrement deux comptes rendus de la séance des communes du jour précédent: un long compte rendu sténographique et analytique qui occupe toute une page serrée et même davantage et un article d'une ou deux colonnes fait par le chroniqueur parlementaire qui commente la séance et en rapporte la physionomie. En Suisse, seule la *Nouvelle Gazette de Zurich* use de ces bonnes méthodes pour les débats de nos Chambres fédérales et la juste réputation de ce grand journal lui vient, je crois, d'une longue tradition de stricte discipline dans ses méthodes d'information. Ses correspondants étrangers ne font pas d'étincelles, mais sont extrêmement consciencieux. Leurs correspondances sont parfois sèches et arides. C'est de l'information pure dégagée de l'insinuation dirigée ou du commentaire tendancieux qui déforment les faits en sous-main.

De plus en plus, nos journaux suisses — et nos journaux romands surtout — mêlent l'information et le commentaire. L'information ainsi devient nettement tendancieuse. Elle est liée à un journaliste qui voit les choses par ses yeux et adapte encore à ceux-ci les verres particuliers de son rédacteur en chef ou du conseil du journal. Ce n'est plus de l'information objective, c'est de l'information commentée, ou même déformée.

En disant cela, je ne me prononce naturellement pas contre le commentaire dans nos journaux suisses et suis au contraire bien d'avis qu'il y a sa place. Les correspondants de Berne ou de l'étranger ont effectivement leur rôle à jouer dans ce commentaire et celui-ci ne saurait rester l'apanage exclusif des rédacteurs et des éditorialistes du journal. Mais ce commentaire ne devrait pas se substituer à l'information et je prétends qu'il faut établir une nette discrimination entre le commentaire et l'information, qu'il ne faut pas tolérer le mélange des deux genres et qu'il faut veiller très attentivement à ne pas sacrifier l'information objective au commentaire forcément tendancieux. A cet égard, la presse anglaise, qui fait une part infiniment plus large à l'information qu'au commentaire et réserve celui-ci à certaines colonnes bien délimitées du jour-

nal, me paraît un modèle. Si nos journaux le suivaient, toute une partie des plus justes et des plus graves critiques de M. Porchet perdraient tout objet.

Enfin, et c'est là peut-être que nous pourrions rejoindre pratiquement et immédiatement M. Porchet et son *Journal civique,* il serait tout à fait possible d'instituer dans nos journaux des débats contradictoires, ou même des « forums » comme ceux que la radio nous donne. Techniquement, je l'ai dit, la chose est moins facile à réaliser qu'on ne l'imagine. Les pages d'un grand quotidien ne sont pas extensibles à l'infini. Les emplacements réservés aux annonces varient énormément d'un jour à l'autre et il s'ensuit des à-coups continuels qui empêchent le rédacteur de préparer et de distribuer sa matière comme il le voudrait. D'autre part, le personnel de nos journaux est réduit et, dans le travail quotidien harassant qui lui incombe, il ne lui est pas facile de distraire des heures pour préparer de longue main une publication qui réclame des soins redoublés et quantité de démarches. Et puis, les ressources intellectuelles de notre pays ne sont pas celles d'une grande nation. Les spécialistes, les savants sont fréquemment de pauvres journalistes lorsqu'ils ne sont pas franchement hostiles à toute tentative de vulgarisation. De même, le public de la Suisse romande est limité et il va sans dire qu'un journal dont le tirage est de 20 000 exemplaires ne peut pas se permettre un service d'information aussi souple et perfectionné que tel ou tel journal étranger dont le débit quotidien est de 500 000 ou 1 million d'exemplaires.

Néanmoins, tenu compte même de toutes nos limites, il est possible et il serait nécessaire de donner très largement au public les sons de cloche qui ne sont pas ceux que le journal fait entendre dans ses éditoriaux et ses commentaires. Non pas seulement par une revue de presse qui, lorsqu'elle existe, n'est le plus souvent qu'un autre moyen de vouloir à tout prix se donner raison à soi-même contre les autres, mais par des articles contradictoires opposés à ses propres articles, en les plaçant tous les deux sur un pied d'égalité stricte, par des débats relatifs non pas aux problèmes les plus anodins de l'heure, mais aux plus importants et aux plus difficiles, à ceux où la rédaction est la plus jalouse précisément de la position qui est la sienne. A titre d'exemple, je citerai de nouveau un journal britannique qui, à cet égard, fait l'admiration de tout le monde de Fleet Street et de tous les connaisseurs, sans parler de son vaste public, c'est le *News Chronicle,* le quotidien libéral populaire londonien. Lors de la campagne électorale de 1950, ce journal (qui n'a que six pages), tout en réservant son propre avis dans les colonnes des éditoriaux, a publié jour après jour un vaste débat sur tous les problèmes intéressant l'Angleterre à l'époque. Les plus grands ténors de tous les partis (même du Parti communiste) y sont allés d'une étude (elles étaient présentées contradictoirement deux

à deux) et pour finir M. Attlee, M. Eden et M. Clement Davies (le leader libéral) s'y affrontaient en personne. A l'heure où j'écris ces lignes, le même journal publie chaque jour depuis une semaine un « forum » sous la présidence d'un de ses rédacteurs, auquel participent une douzaine des meilleurs spécialistes anglais des affaires chinoises et qui a pour objet d'élucider quelques aspects du problème chinois actuel, tels que, par exemple: Le communisme est-il solidement implanté en Chine? Quel communisme? La Chine sera-t-elle, oui ou non, un pays satellite de l'U. R. S. S.?

Mais il est temps de conclure et je me suis beaucoup éloigné, comme on le voit, du *Journal civique* de M. Porchet. Aussi bien n'est-ce pas tant son projet qui me paraît valable que l'inquiétude qui l'a motivé et l'effort qu'il suggère pour remédier à cette maladie infantile de la démocratie qu'il appelle le cloisonnement de la pensée civique — une des principales causes, à mon sens, de l'abstentionnisme dans les élections et les votations populaires.

On a beaucoup vanté ces dernières années les bienfaits de la démocratie directe et l'on s'est mis aussi à y recourir plus souvent que par le passé. Mais abstraction faite d'un jugement quant à leur résultat, ces expériences nouvelles ne sont pas rassurantes. Les failles que M. Porchet percevait, il y a un quart de siècle, nous sont encore très visibles et tout aussi graves et profondes, sinon même davantage. Il est toujours temps d'y remédier et j'espère avoir au moins indiqué ici dans quel esprit il importe d'agir: à l'opposé exactement des fanatismes qui empoisonnent notre monde et dans une pratique beaucoup plus libérale de la discussion démocratique et du respect de l'opinion d'autrui.

Erratum

A la page 36 de la « Revue syndicale suisse » de février 1951, une fâcheuse confusion s'est glissée dans le résumé du champ d'application du projet de loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat, le commerce, les transports et les branches économiques similaires. Nous croyons par conséquent nécessaire de rétablir ci-dessous tout le passage corrigé:

« Le champ d'application s'étend à toutes les entreprises publiques et privées sises en Suisse. Ne sont pas soumis à la loi les services administratifs des pouvoirs publics fédéraux, cantonaux et communaux, les églises et les couvents, les entreprises agricoles, viticoles et sylvicoles, ainsi que les entreprises accessoires qui ont pour activité prépondérante de conserver ou de transformer les produits de l'exploitation principale ainsi que les ménages privés. La loi s'applique aux rapports de travail de toutes les personnes occupées dans les entreprises qu'elle régit, à part les fonctionnaires et autres travailleurs liés par un engagement de droit public, le conjoint de l'employeur, les personnes qui remplissent une fonction importante dans la direction de l'entreprise ou y sont chargées d'une activité artistique indépendante ou d'une activité scientifique, les ouvriers à domicile soumis à la législation fédérale sur le travail à domicile.»